

Éducation. Cette jeune handicapée de 8 ans est scolarisée à Cherbourg, à l'école Robert-Doisneau

Une enfant privée de cantine à cause d'un document

PENDANT TROIS JOURS, une élève a mangé son panier-repas seule, dans la salle de classe, et entourée de ses éducatrices. La jeune fille de huit ans, en situation de handicap, scolarisée dans une classe spécialisée à l'école Robert-Doisneau de Cherbourg-en-Cotentin, ne peut en effet plus manger à la cantine depuis mardi...

La faute à un Projet d'accueil individualisé (PAI) non renouvelé. « Ce document précise les allergies dont souffre ma fille, les menus qu'il faut lui préparer à la cantine et le protocole à respecter en cas de problème », détaille la mère de l'enfant.

Le PAI doit être actualisé tous les ans

Le PAI est un document écrit, précisant les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité. Il concerne les jeunes atteints de troubles de la santé. Le PAI, qui peut s'appliquer sur le temps scolaire mais aussi sur le temps périscolaire, est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille. Il doit être actualisé tous les ans.

Chose faite par la mère en septembre. « Mais à cause d'une modification de dosage, le renouvellement n'est pas passé. Il a fallu refaire complètement le dossier complet de quatre pages. Ce qui demande du temps », poursuit la mère.

« Je trouve ça inadmissible »

Un concours de circonstances a retardé la mise à jour du document.

Le médecin traitant de famille, qui réalise le certificat médical du PAI, s'est absenté deux semaines au début du mois de décembre, malade de la Covid-19. Et comme « les vacances de Noël sont arrivées, le médecin scolaire qui doit valider et signer le document était absent. »

Ce mardi, la mère a reçu un appel de l'école lui demandant de venir chercher sa fille. « Elle ne pouvait pas mettre un pied à la cantine. Son père a pu se libérer. Ils ont finalement mangé ensemble dans son camion ! »

Le nouveau PAI, avec l'autorisation du médecin scolaire, a finalement été établi ce mercredi soir et aussitôt envoyé à la mairie de Cherbourg. « Il manquait encore les signatures des personnes qui encadrent ma fille : les éducatrices, le personnel de la cantine ou encore l'adjoint à la mairie. » Conséquence : Lola ne peut toujours pas manger à la cantine, ni hier, ni aujourd'hui. Elle ne peut même pas y rentrer.

« On est obligé de se débrouiller pour qu'elle puisse manger seule dans cette classe, en signant des décharges. Je trouve ça inadmissible. Alors qu'on parle d'inclusion scolaire, ma fille se retrouve privée de cantine à cause d'un bout de papier ! »

Pointée du doigt par la mère, la mairie de Cherbourg-en-Cotentin assure qu'elle ne pouvait pas prendre le risque de faire manger l'enfant sans le PAI, en cas de problème avec le repas.

« C'est nous qui en portons la responsabilité, y compris pénale », souligne Dominique Hébert, maire adjoint en charge de l'éducation. L'élue confirme que le renouvellement du PAI avait un peu tardé, malgré les relances « en temps et en heure » de la municipalité.

Ce dernier annonce, au passage, que la jeune fille pourra revenir à la cantine dès lundi. « Nous avons un peu accéléré les délais, concernant les signatures nécessaires. Il faut ensuite le temps de produire les repas », précise-t-il.

Thibaud DELAFOSSE



Pas de cantine pour la jeune fille de l'école Robert-Doisneau, à cause d'un problème administratif...